



# PRÉFET DE L'AUBE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 1<sup>er</sup> février 2021

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 4

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 303 excès de vitesses ;
- 4 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 16 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 15 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 19 faits de refus de priorité ;
- 17 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 22 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Lundi 1 <sup>er</sup> février	Après-midi	Avenue Jules Guesde à Pont-Sainte-Marie
Mardi 2 février	Après-midi	RD 60- Barberey-saint-Sulpice / Grange-l'Evêque
	Après-midi	Boulevard Blanqui à Troyes
Mercredi 3 février	Matin	RD 610 - La Chapelle-Saint-Luc
	Matin	RD 443 Dienville / Bar-sur-Seine
	Après-mid	RD 619 Barberey-Saint-Sulpice / Saint-Lyé
Vendredi 5 février	Après-mid	RD 442 Pavillon-Sainte-Julie
	Après-midi	RD 619 Fontaine-les-Grès

## Conduire la nuit

La nuit tue plus que le jour. Le risque d'avoir un accident mortel à la tombée du jour est d'ailleurs sept fois supérieure au risque diurne et un quart des accidents mortels de nuit se produisent entre 2 et 6 heures du matin. Fatigue, somnolence et alcool associées à une vitesse plus importante, du fait de la fluidité du trafic, sont souvent à l'origine de ces accidents.

**Les feux de croisement :** Ils éclairent à 30 mètres minimum. Vous devez les utiliser si vous roulez sur une route éclairée ou que vous suivez ou croisez un autre usager sur une route non-éclairée, afin de ne pas l'éblouir.

Si vous-même êtes éblouis par un conducteur qui arrive en face de vous, regardez le bord droit de la route afin d'éviter les coups de volant et, lorsque le véhicule est passé, vous pourrez replacer votre regard au centre de la voie.

**Les feux de route, ou plein phares :** Ils éclairent sur 100 mètres minimum. Vous devez les utiliser lorsque vous roulez sur une route qui n'est pas éclairée et que vous êtes le seul véhicule sur les voies.



### Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10